



## MÉMOIRE

**Déposé au Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement**

**Par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est**

**Dans le cadre du projet d'aménagement d'un quatre voies divisées  
dans la Réserve faunique des Laurentides  
(Route 175)**

***Version finale***

Mai 2005

---

## Table des matières

Mise en contexte	1
Les préoccupations de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en regard de l'aménagement d'une route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides	3
1. Les particularités et caractéristiques des Routes 175 et 169	3
2. Rappel des priorités	7
3. La Route 169 dans la Réserve faunique des Laurentides (travaux routiers)	8
4. L'entretien de la Route 169	11
5. Conclusion	12

## Mise en contexte

C'est en sa qualité de structure politique et administrative et, en tant que partenaire du développement régional, que la Municipalité régionale de comté Lac-Saint-Jean-Est tient à faire entendre sa voix aux Audiences publiques portant sur la construction d'une route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides, tronçon de la route 175.

Représentant 52 000 personnes vivant dans 14 municipalités, forts d'une expérience commune d'intervention depuis plus de vingt ans, les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont développé une large expertise quant à l'intervention publique sur l'ensemble du territoire et ont développé, par le fait même, un point de vue privilégié quant aux différents enjeux portant sur le développement régional. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est occupe une superficie de 2 702 km<sup>2</sup> dont un peu plus de 62% est le fait de territoires municipalisés. À elle seule, la ville d'Alma compte pour plus de la moitié de la population de la MRC, tandis que les treize autres municipalités se répartissent dans les catégories allant de 2 000 à 5 000 habitants, de 1 000 à 2 000 et de moins de 1000.

On se rappellera que le premier mandat confié aux MRC fut celui d'élaborer, de réviser et de veiller à l'application des schémas d'aménagement sur leur territoire. L'exercice consistant à préparer de tels schémas a eu pour effet de mettre les MRC directement en contact avec les problématiques des milieux occupant le territoire à organiser. Les constats réalisés sur le terrain ont commandé des interventions débordant le simple rayon de l'aménagement territorial.

Il va sans dire que la dispersion de la population sur le territoire, l'urbanisation, la faible densité de population aggravée par la décroissance, causent de sérieux problèmes au plan de la desserte des services publics, de l'utilisation et du maintien des équipements sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Les municipalités dites rurales périphériques (éloignées des centres urbains) étant plus durement frappées par le recul démographique, il devient de plus en plus difficile de respecter le principe d'égalité d'accès aux services publics. Il devient également problématique de conserver et de maintenir en état des équipements sous-utilisés ou des infrastructures majeures. La qualité de vie des individus vivant dans les petites collectivités se trouve menacée par cette situation. On peut facilement imaginer que ce phénomène a eu un impact considérable sur l'approche que la MRC a privilégié au moment de réviser son schéma d'aménagement.

D'autre part, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à l'image de la région ressource 02, est confrontée au phénomène de mondialisation des marchés et des économies. L'exploitation des ressources naturelles, qui a autrefois créé des emplois et fait vivre la population, ne peut plus se faire de la même façon.

C'est ainsi qu'en tant que partenaire du développement de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a suivi l'itinéraire de bon nombre de municipalités régionales de comté et débordé le strict cadre de l'aménagement du territoire pour entreprendre ou participer à des actions qui ont des effets structurants sur le développement de son milieu. C'est également ainsi, que fidèle à la logique de son implication en faveur du développement de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est collabore activement à plusieurs dossiers d'envergure régionale.

Il faut se rendre à l'évidence, au fil des ans et depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, celui-ci est devenu un véritable schéma de développement, un cadre à l'intérieur duquel tout le milieu de vie Lac-Saint-Jean-Est s'anime. Ainsi, la MRC s'est impliquée au niveau de l'évaluation foncière, dans différents types de services communs, dans la gestion des matières résiduelles, dans des dossiers environnementaux et au niveau de la culture, de la faune et du tourisme. C'est donc dire que le milieu de Lac-Saint-Jean-Est s'est en quelque sorte inventé, petit à petit, un outil à la mesure de sa volonté de relever les défis qui le confronte.

En conclusion de cette mise en contexte, nous tenons ici à rappeler les quatre grands enjeux qui ont guidé les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la révision de son schéma d'aménagement, se rapprochent de ceux déjà identifiés par le CRCD et qu'ils visent aussi à contrer le processus de dévitalisation en cours et permettre la création d'emplois durables :

- *le contrôle sur les ressources naturelles présentes sur le territoire de la MRC;*
- *la revitalisation des communautés locales;*
- *la prise en charge de certaines activités sur le territoire;*
- *le freinage de l'exode de la population, particulièrement des jeunes.*

De chacune de ces grandes orientations de fonds découlent des actions précises inscrites au schéma d'aménagement.

## **Les préoccupations de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en regard de l'aménagement d'une route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides.**

### **1. Les particularités et caractéristiques des Routes 175 et 169 dans la Réserve faunique des Laurentides**

Depuis des temps immémoriaux, en fait, depuis la première traversée de la Réserve faunique en auto par Paul Tremblay, journaliste originaire de Chicoutimi ayant fait carrière à Alma, les Jeannois et les Saguenéens, mènent sans relâche le combat de la sécurité routière et du développement économique intimement liés à cet axe routier. Il est opportun et important de rappeler ici à la Commission, les fondements de ce combat.

Le parc comme on dit chez-nous, est en soit un phénomène routier unique au Québec. La traversée de la Réserve faunique se caractérise par des conditions climatiques changeantes, une géographie pour le moins accidentée, pleine de pentes, de courbes et de dénivelés. Elle se caractérise aussi par son isolement en milieu non urbanisé sur la majeure partie de son trajet longitudinal. Elle est en fait, la seule véritable route d'accès à la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il n'y a pas véritablement d'alternatives pour entrer ou sortir de la région, en direction de la Capitale nationale.

Nier ces évidences serait carrément irresponsable. Rêver de changer la géographie même de la route, imaginer mille et un autre trajet moins accidenté, relève de l'utopie. Rêver d'un Québec sans hiver, sans neige, sans glace est tout aussi utopique. Penser de faire le déplacement des personnes et des marchandises via La Tuque (Rte 155) ou Charlevoix (Rte 138) est tout aussi irréaliste. Il nous faut donc faire avec la Réserve faunique et l'histoire de la région témoigne bien que nous en sommes capables.

Faire avec, cela veut aussi dire :

- défendre et revendiquer constamment l'amélioration des conditions de la sécurité routière ;
- chercher à abaisser les divers niveaux de risques et,
- maintenir une qualité d'entretien hivernale et des chaussées à un niveau frisant presque la perfection.

Dans notre esprit, ce combat que nous menons pour la sécurité routière et le développement économique, n'interpelle pas uniquement les différents paliers de gouvernement. Il ne fait aucun doute que les usagers des Routes 175 et 169 dans la Réserve faunique des Laurentides, ont aussi leur part de responsabilité. Il nous importe de les sensibiliser quant à leurs habitudes de conduite, quant au civisme et la vitesse, quant à l'entretien de leur véhicule et sont autant d'éléments qui nous permettrons de partager la route de manière plus sécuritaire.

Nous tenions à sensibiliser les Commissaires à ces réalités pour le moins contraignantes, parce que c'est justement sur ces contraintes que repose la justification du projet qui nous est soumis.

La lecture des transcriptions de la première partie des Audiences publiques révèle une grande unanimité quant aux aspects de l'amélioration de la sécurité routière et cela, de part et d'autre de la Réserve faunique. L'aspect économique du projet et sa valeur intrinsèque pour le développement de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean a fait l'objet d'un certain questionnement, c'est vrai. Mais la réalité, nous le répétons, c'est que les Routes 169 et 170 demeurent nos seules routes d'accès aux marchés extérieurs. Quant à savoir si elles influenceront l'avenir, notre conviction c'est qu'au même titre qu'elles ont marqué notre passé, elles demeurent un vecteur important pour influencer et infléchir ce même avenir.

En fait, la proposition du ministère des Transports du Québec, nous apparaît tout à fait conforme à sa mission ; mission à laquelle n'échappe aucun des élus. Le projet d'amélioration de la Route 175 nous permettra :

- *d'assurer la mobilité des personnes et des marchandises de manière sécuritaire ;*
- *de soutenir et favoriser le développement économique de la région ;*
- *de conserver, améliorer et développer le réseau routier québécois.*

Nous aimerions cependant ajouter, que plusieurs des questions soulevées par les résidents et intervenants de la Région de Stoneham méritent qu'on y regarde de plus près et que des solutions convenant à toutes les parties et minimisant les impacts sur le milieu habité comme sur le milieu naturel, puissent être explorés. Il n'est pas dans notre intention ici, de proposer des solutions, mais bien de rappeler notre respect pour les préoccupations exprimées lors de la première partie des Audiences tenues à Québec en avril dernier.

## 2. Rappel des priorités :

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est possède une structure de transport terrestre diversifiée couvrant l'ensemble du territoire. Les routes nationales 169 et 170, régionale 172, ainsi que l'ensemble des collecteurs routiers (liant les municipalités rurales au réseau régionale), sont les principales artères sur lesquels reposent le transport routier dans la MRC. Le réseau routier de la MRC à la charge du ministère des Transports du Québec couvre 271.5 km de route. La Route 169, principale voie d'accès au Lac-Saint-Jean, constitue 70% de ce total, tandis que les collecteurs routiers représentent 26%. À peine 2% du réseau de voirie donnant accès à la ressource forestière est à la charge du ministère des Transports du Québec. Les municipalités locales, quant à elles, s'occupent de l'entretien de 64% du réseau tertiaire situé à l'intérieur de leurs limites territoriales. Il s'agit de routes de niveau 1,2 et 3.

À ce portrait sommaire, il faut ajouter que les routes nationales 155 reliant le Lac-Saint-Jean à la Mauricie et, 167 reliant Saint-Félicien à Chibougamau et à la région Nord du Québec revêtent elles aussi une importance particulière pour la population des MRC Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy. Le plan de transport de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean témoigne bien de cet énoncé.

À travers maints exercices de concertation tenus depuis une bonne trentaine d'années dans la région, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a toujours exprimé une solidarité indéfectible aux priorités régionales qui ont fait consensus. En matières de transport terrestre nous tenons à rappeler que le parachèvement du lien routier Alma/La Baie, l'aménagement d'un quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides et l'amélioration de la Route 155 demeurent nos préoccupations majeures. Nous irions jusqu'à affirmer aujourd'hui, que ces priorités sont indissociables et qu'elles doivent faire l'objet d'investissements réguliers de manière à mener de front (en concomitance) la réalisation de chacun de ces projets. Il serait à notre avis, non seulement fâcheux, mais très décevant de voir bouleverser ou modifier les échéanciers et réviser les budgets dévolus à l'une ou l'autre de ses priorités, sous prétexte qu'un dossier est plus prioritaire ou qu'il exige des investissements majeurs en comparaison à un autre.

Nous appuyons d'ailleurs nos prétentions sur la résolution votée à l'unanimité lors d'une réunion de l'exécutif du CRCD tenue à Alma, le 17 janvier 2002 et qui se lit comme suit :

### **7c Protection des enveloppes budgétaires – réseau routier régional**

**Il est proposé** par Mme Françoise Gauthier, appuyé par M. Jean-Maurice Harvey et résolu à l'unanimité que les sommes requises au fin du doublement de la route 175 (Réserve faunique des Laurentides) ne viennent pas affecter les enveloppes budgétaires (actuelles et à venir) normalement dédiées à l'amélioration du réseau routier régional. (CE-02-01-17 / 7c)

### **3. La Route 169 dans la Réserve faunique des Laurentides : (travaux routiers)**

Dans l'esprit de tous les élus et de la population du Lac-Saint-Jean, de Chibougamau et de Chapais, la Route 169, traversant la Réserve faunique représente en fait notre lien réel avec la Capitale nationale. Ce tronçon de la Réserve faunique, communément appelé le «*petit parc*», doit lui aussi faire l'objet d'améliorations constantes et d'un entretien tenant compte des contraintes climatiques propres à une route de montagnes, dans un environnement isolé. Sur ce point, comme en témoigne cette même résolution du CRCD, la région Saguenay-Lac-Saint-Jean fait encore une fois consensus et demeure solidaire.

#### **7b Accélération des travaux d'amélioration projetés sur le tronçon de la route 169 (Réserve faunique des Laurentides)**

**Il est proposé** par M. Georges Simard, appuyé par M. Jean-Maurice Harvey et résolu à l'unanimité :

**Que** le CRCD demande au ministère des Transports de communiquer l'état d'avancement des travaux prévus au plan d'intervention routier dans la Réserve faunique des Laurentides (175/169);

**Que** les échéanciers des travaux d'amélioration sur le tronçon de la route 169 (Réserve faunique des Laurentides), tels que prévus au plan d'intervention du ministère des Transports, soient accélérés. (CE-02-01-17 /7b).

Pour l'information de la Commission, nous soulignons ici qu'un autre volet de cette résolution confirmait toute l'importance du lien nous liant à la Mauricie (Route 155).

Bien qu'elle est fait l'objet de plusieurs réfections au cours des dernières années, réfections largement documentées dans le Plan stratégique d'intervention sur les Routes 175 et 169 de Stoneham à Laterrière et à Hébertville publié en 1998 par le ministre Jacques Brassard, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est réaffirme que le tronçon 169 de la Réserve faunique devra recevoir encore plusieurs corrections pour être sécuritaire et fonctionnelle.

Cette réaffirmation de notre priorité est d'autant plus pertinente, qu'il serait inconcevable de laisser circuler les usagers sur un gabarit de route de haut niveau sur la 175 pour les abandonner ensuite sur une route de niveau inférieur. Il s'agirait d'un manquement aux plus élémentaires règles de sécurité routière.



Afin de compléter notre intervention sur le Plan stratégique d'intervention, nous voulons indiquer à la Commission que les travaux s'échelonnaient sur une période de cinq ans, se terminant en 2005 et qu'ils nécessitaient des investissements minimums d'au delà de 20 millions de dollars. Même si nous convenons que les travaux vont bon train, il reste encore des travaux à effectuer pour respecter l'engagement du gouvernement de l'époque.

À notre connaissance, la construction d'une voie lente direction sud du km 10.1 au km 12.9; la construction d'une voie lente en direction nord du km 26.5 au km 31 et la correction d'une courbe sous-standard sur 3.8 km (Côte Sawine Sud), restent à faire. Du pavage d'accotement et l'installation de barrière pour la grande faune restent à compléter. Le ministère des Transports nous a indiqué que ces travaux étaient inscrits à la programmation, nous souhaitons qu'ils soient exécutés avec diligence. Nous souhaitons aussi qu'un suivi très serré de la situation soit effectué et partagé avec les autorités de la MRC et cela, de manière à s'assurer que le tronçon de la 169 traversant la Réserve faunique atteigne de haut standard de sécurité.

La Commission doit considérer que la Route 169 dans la réserve Faunique est indissociable de la 175 lorsqu'il s'agit, de faire de la principale voie d'accès à la région Saguenay-Lac-Saint-Jean une route de haut standard, une route sécuritaire. Il faut toujours garder en tête que l'achalandage journalier sur la 169 contribue à augmenter le flux de transport de la 175. De plus, comme nous l'indiquons au début de notre mémoire, la Route 169 joue un rôle déterminant dans la vie socio-économique du Lac-Saint-Jean, elle est de fait la route nationale qui ceinture tout le pourtour du Lac-Saint-Jean qui compte au delà de 220 kilomètres. Elle dessert donc toute la population des trois MRC. À titre indicateur, nous ajoutons ici trois résolutions de la MRC de Lac-Saint-Jean témoignant de la justesse de notre propos :

Résolution numéro 4665-12-2004

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est appuie la municipalité d'Hébertville dans sa demande auprès du ministère des Transports du Québec pour la construction d'une voie d'évitement sur la route 169 côté Est entre l'intersection du rang Lac Vert et l'intersection avec la rue Industrielle;

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande à la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme d'appuyer ce projet auprès du ministère des Transports en raison de la présence d'un bureau d'information touristique régional accrédité par Tourisme Québec;

Résolution numéro 4515-06-2004

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au ministère des Transports du Québec d'intervenir rapidement en réalisant des travaux correctifs sur la route 169 aux sorties nord et sud de la ville d'Alma, en raison de l'état lamentable de la chaussée;

Que le ministère des Transports améliore la qualité de l'entretien des routes sous sa juridiction sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Que copie de cette résolution soit expédiée au ministre des Transports et au député monsieur Stéphan Tremblay.

Résolution numéro 4632-10-2003

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest et au ministre des Transports du Québec d'intervenir dans les plus brefs délais afin d'améliorer la sécurité des automobilistes par la réalisation de travaux correctifs sur trois intersections de la route 169, soit en l'occurrence la route 170, le rang 4 Signaï et la rue Saint-Jean-Baptiste à la sortie de la municipalité d'Hébertville-Station.

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est sollicite une rencontre le plus tôt possible, avec les représentants du ministère des Transports afin de discuter des solutions à cette problématique importante dont l'enjeu concerne la vie des automobilistes.

Des résolutions de ce genre portant sur les améliorations nécessaires tout au long du parcours de la Route 169 ont aussi fait l'objet d'unanimité au sein des conseils des MRC de Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy.

Encore une fois, faut-il le répéter ici, la région Saguenay-Lac-Saint-Jean a établi ses priorités en matière de transport terrestre. Elle y est parvenue à travers des exercices difficiles et parfois même périlleux. Tenter de jouer l'une de ses priorités contre une autre serait un fort mauvais calcul. Le Lien routier Alma/La Baie doit être complété, les améliorations prévues à la 155 nous menant vers la Mauricie doivent être réalisées et, les routes 175 et 169 traversant la Réserve faunique doivent se voir accorder toute l'importance qui leur est due et surtout être considérées comme un seul et même axe routier majeur. L'amélioration du réseau routier, son maintien et son entretien doivent faire l'objet de nos préoccupations quotidiennes, de manière constante et récurrente. Cette route de montagnes, en territoire quasi inhabité, soumise à des conditions

climatiques changeantes oblige une telle attitude de la part de tous les partenaires et de tous les usagers.

#### **4. L'entretien de la Route 169 :**

Les plus âgés d'entre nous se souviennent de l'époque des barrières installées aux entrées et aux sorties du Parc des Laurentides. Ils se souviennent aussi des garages où étaient stockés les équipements lourds, le sel, le gravier. Ce n'est pas un mythe que d'affirmer que l'entretien des chemins est une des clés du succès lorsqu'il s'agit de sécurité routière, lorsqu'il s'agit de sauver des vies et d'éviter des catastrophes humaines. Ce n'est pas un mythe non plus que d'insister sur le fait que les routes 175 et 169 exigent un niveau d'entretien supérieur à ce qui est normalement consenti.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est tient à souligner que parmi les améliorations significatives apportées par le ministère des Transports à cet effet, il faut souligner le devancement et le prolongement de la période d'entretien hivernal. Sans aucun doute, le fait que les entrepreneurs soient réquisitionnés et mis en disponibilité sur une plus longue période facilite les choses pour l'ensemble des usagers. Mais dans ce domaine précis de l'entretien, il nous semble qu'il faut s'interroger sur certaines pratiques abandonnées par les autorités du Ministère. Le fait par exemple, qu'il n'y ait plus de garage à l'Étape, a à notre humble avis, rallongé inutilement les délais de déblaiement, de salage et d'épandage de sable/gravier.

De même, de l'avis de certains experts consultés tant du secteur public que du secteur privé, il semblerait que la nouvelle exigence du Ministère à l'effet qu'un soumissionnaire doit prendre en compte les abrasifs aurait amené une dégradation significative du niveau d'entretien. Ce que l'on constate à nos bureaux comme auprès des bureaux de comté de nos élus, dans nos discussions de cuisine, comme devant un café au restaurant, c'est l'insatisfaction des usagers quant à l'entretien hivernal de cette route aux caractéristiques très particulières.

À notre avis, la Commission devrait examiner la question de l'entretien voire même, faire quelques recommandations s'adressant à la fois au promoteur et aux utilisateurs des Routes 175 et 169. Il ne faut jamais oublier que l'un des grands principes en sécurité routière, c'est de maintenir les usagers sur la route et de chercher à minimiser les dégâts lors des sorties de routes.

Nous concluons ce chapitre en reproduisant ici, la résolution numéro 4335-01-2004 concernant l'entretien de la section de la route 169 dans la Réserve faunique des Laurentides.

Résolution numéro 4355-01-2004

#### **ENTRETIEN DE LA SECTION DE LA ROUTE 169 DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la route 169, dans sa section comprise entre l'intersection de la route 175 et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans la

réserve faunique des Laurentides est totalement déficient en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cette route constitue la principale voie de circulation empruntée par les citoyens des MRC Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy pour relier la région du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le mauvais entretien de cette route est responsable de plusieurs accidents;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des automobilistes et camionneurs est mise en péril puisque la chaussée est régulièrement enneigée et glacée;

CONSIDÉRANT QU'il y a dégradation de l'entretien de cette route depuis le début de l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du Lac-Saint-Jean sont en droit d'exiger que cette portion de route soit entretenue avec la même rigueur que la route 175;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Lawrence Potvin, appuyé de monsieur Daniel Perron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au ministère des Transports du Québec d'apporter les correctifs nécessaires afin que la route 169 dans la réserve faunique des Laurentides soit entretenue en hiver suivant les mêmes normes que la route 175;

Que copie de cette résolution soit transmise aux MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy pour appui.

## **5. Conclusion**

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est apporte donc son appui au projet de construction d'une route à quatre voies divisées tronçon de la 175 dans la Réserve faunique des Laurentides.

LA MRC de Lac-Saint-Jean-Est considère que la sécurité des utilisateurs justifie à elle seule le projet, puisque les Route 175 et 169 traversant la Réserve faunique des Laurentides, sont des routes situées en terrain montagneux et qu'elles sont soumises à des conditions climatiques rigoureuses avec des chutes de neige importantes, et ce, tôt en automne et tard en hiver.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est, réaffirme le rôle névralgique des Routes 175 et 169 qu'elle considère comme un vecteur important de l'économie jeannoise et saguenéenne.

La MRC de Lac-Saint-Jean demeure convaincue que toutes améliorations apportées à cette importante artère facilitera la mobilité des personnes et des marchandises de manière sécuritaire, soutiendra le développement économique de la région et ajoutera de la valeur au réseau routier québécois.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande à la Commission de faire en sorte que ce projet se réalise avec le minimum d'impacts sur le milieu urbanisé comme sur le milieu naturel tout au long de ce parcours de plus de 200 km.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'attend à ce que la Commission se penche sur la question de l'entretien hivernal (particulièrement) de ces deux routes et fasse un certain nombre de recommandations.

La MRC de Lac-Saint-Jean tient à rappeler que le tronçon de la 169 qui traverse la Réserve faunique et qui fait jonction avec la 175, sera faire l'objet d'autant de considérations que cette dernière et qu'il est important et tout aussi prioritaire de finaliser le Plan Stratégique d'Intervention mis en branle en 1998. De plus, la MRC Lac-Saint-Jean-Est confirme qu'elle demeurera un acteur important quant au suivi et aux nouvelles demandes concernant l'amélioration continue (travaux et entretien) du tronçon de la 169 traversant la réserve faunique.

Finalement, la MRC Lac-Saint-Jean-Est reconfirme son appuie à la résolution votée à l'unanimité lors de la réunion du CRCD tenue à Alma, le 17 janvier 2002 à l'effet que : « les sommes requises au fin du doublement de la route 175 (Réserve faunique des Laurentides) ne viennent pas affecter les enveloppes budgétaires (actuelles et à venir) normalement dédiées à l'amélioration du réseau routier régional. (CE-02-01-17 / 7c) »